

Bulletin octobre 2016

Qui c'est celui-là ?

Vous aussi, êtes concernés par la DEMATERIALISATION DES LICENCES !!!

Si c'est un beau projet du point de vue écologique, il faut constater que beaucoup de clubs n'ont pratiquement pas anticipé cette décision votée lors de l'AG FFVB de STRASBOURG.

Quelques remontées nous font nous interroger sur « ce que doit FAIRE l'arbitre ? » pour ne pas être en faute !

Il devient évident, pour ne pas dire essentiel, que son problème « ADMINISTRATIF » principal est de s'assurer de l'identité de TOUTES les personnes qui vont être enregistrées sur la feuille de match. La présentation de la licence, de type « papier » (presque comme avant !) ou de façon numérique, est OBLIGATOIRE → sinon signature dans la case « N° Licence » et bien sûr, amende.

Toutes ces difficultés supplémentaires obligent un peu, en ce début de saison, à commencer le contrôle des compositions des équipes et des autres officiels non pas quarante cinq minutes avant l'heure du match, mais encore un peu plus tôt pour être prêts à l'heure des signatures des capitaines, des entraîneurs et du tirage au sort.

Du point de vue « LOGISTIQUE », la CCA n'a précisé, cette saison, que les conditions de versement des indemnités d'arbitrage et la prise en compte des frais autoroutiers.

Mais les règlements !! me direz-vous ?? "On a vu lors des JEUX OLYMPIQUES à la télé...."

Eh non !!! les problèmes de publicité ne sont pas identiques pour le CIO et la FIVB.

Sur le site de la FFVB (ffvb.org), si vous cliquez sur « SE FORMER » puis « ARBITRES », et encore « règlements concernant l'arbitrage », vous avez à disposition TOUS les textes actuellement applicables aux divers niveaux du Championnat de France. S'il n'y a pas de consignes pour 2016, c'est que celles de 2015 ou avant, sont toujours applicables.

Pour les règlements « SPORTIFS », c'est un peu différent, mais vous les trouverez dans la rubrique « COMPETITIONS » puis « Championnats Nationaux » où dans le bas de chaque division existe un document nommé RPE (Règlement particulier des Epreuves) qui précise tout ce qui est nécessaire au bon déroulement des Championnats (ou des Coupes). Bonne lecture !

Mais, lors de vos matches, vous verrez certainement venir vers vous un entraîneur qui vous demandera « Pourquoi je ne peux pas inscrire 14 joueurs (joueuses) sur la feuille de match ? »

Vous aurez alors toute latitude pour lui répondre : « Désolé ! Mais il n'y a que douze cases sur l'exemplaire-modèle de la feuille de match que j'ai reçu pour la saison 2016/2017 ! »